

> Intitulé de l'emploi

Conseiller principal d'éducation

> Autres appellations

> Définition synthétique

Le conseiller principal d'éducation, sous l'autorité du chef d'établissement, organise et anime l'activité socio-éducative de l'établissement dans le but de placer les élèves dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective pour leur épanouissement. Il favorise la vie scolaire en dehors des heures de cours.

> Activités principales

- Coordination de l'activité des adjoints d'éducation.
- Résolution des difficultés quotidiennes des élèves.
- Contrôle des effectifs, de la ponctualité et de l'assiduité des élèves.
- Encadrement des élèves pendant et hors du temps scolaire.
- Collaboration à la mise en œuvre des projets d'actions éducatives.
- Accueil des parents et des élèves lors des inscriptions et tout au long de l'année.
- Établissement de relations individuelles ou collectives avec les élèves et relations constantes avec les autres membres de la communauté scolaire.
- Contribution, avec l'aide du personnel enseignant et d'orientation, au conseil des élèves dans le choix de leur projet d'orientation.

> Compétences requises

Savoir :

- Techniques de l'animation, du management et de la gestion des conflits
- Psychologie de l'élève
- Filières de formation
- Bureautique

Savoir-faire :

- Analyser les situations afin de gérer les situations conflictuelles
- Écouter, savoir entendre
- Anticiper et interpréter les comportements psychologiques de l'adolescent
- Encadrer les élèves pendant et hors du temps scolaire
- Manager une équipe

Comportements professionnels :

- Calme et pondération
- Porter un intérêt soutenu à l'amélioration des chances de réussite des élèves
- Sens du contact social
- Sens du travail en équipe
- Sens de l'écoute
- Sens de l'organisation
- Sens des initiatives
- Respect de la confidentialité des informations
- Impartialité

> Conditions particulières d'exercice

- Affectation possible en internats provinciaux ou dans des établissements du second degré
- Conditions particulières d'exercices différentes selon que le conseiller principal d'éducation soit affecté en internat :
 - Prise de service les dimanches soirs et jours fériés
 - Service de nuit, de l'extinction des feux au lever des élèves
- ou en externat :
 - Horaires correspondant au temps scolaire
- Milieu potentiellement conflictuel
- Environnement professionnel comportant des nuisances sonores

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

- Transfert des conseillers principaux d'éducation du vice-rectorat vers la Nouvelle-Calédonie
- Evolution sociale qui nécessite de plus en plus d'un savoir faire spécifique pour la gestion des situations difficiles.

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :